

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215904285-20221212-48_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze décembre deux mil vingt-deux à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme OBLED Aurélie, Mme SOUBRIER Amandine.

Absents excusés : M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le conseil a choisi Mme SOUBRIER Amandine pour secrétaire.

QUESTION N° 48/2022

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Le Centre de gestion comptable de Cambrai nous a transmis la liste des créances à admettre en non-valeur.

Il s'agit de sommes à recouvrer suite à effacement de dettes dans le cadre de procédures de surendettement, de sommes restant dues après poursuites infructueuses ou de sommes dues inférieures au seuil de poursuites.

Le montant total de ces créances s'élève à 7 576,63 €.

Par conséquent, je vous propose :

- d'admettre en non-valeur la somme globale de 7 576,63 € de créances irrécouvrables ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Délibération publiée sur le site Internet le 13 décembre 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le 13 décembre 2022



Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>